



<b>Genre de document :</b>	Projet de modifications
<b>N° du document :</b>	58-101
<b>Objet :</b>	Projet de modifications sur l' <i>Information concernant les pratiques en matière de gouvernance</i>
<b>Date de publication :</b>	■
<b>Entrée en vigueur :</b>	■

---

**PROJET DE MODIFICATIONS MODIFIANT LA NORME CANADIENNE 58-101 SUR  
L'INFORMATION CONCERNANT LES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE**

1. L'article 1.2 de la Norme canadienne 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance est modifié :

1° par le remplacement, dans l'alinéa 1, des mots « Dans un territoire autre que la Colombie-Britannique, tout » par le mot « Tout »;

2° par la suppression de l'alinéa 2.

2. La présente règle entre en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur de ce règlement*).